

Commune

de

Porchères

Journal municipal n° 20 – septembre 2015



SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 2
Autour de l'école	p. 3
Retour sur...	p. 4
Ca s'est passé à Porchères	p. 5

Les papiers, on garde ? on jette ?	p. 6
La figue et le blastophage	p. 8
Où il est question d'inondations	p. 10
Agenda 2015-2016	p. 12



MOT DU MAIRE

La rentrée de septembre est toujours un moment important dans la vie communale car c'est la reprise de l'école et de toutes les activités qui y sont annexées : restaurant scolaire, activités périscolaires, garderie, transports scolaires, etc.

C'est aussi la fin des vacances et le moment où chacun reprend son rythme habituel. C'est également le moment d'introduire ou d'appliquer certains changements.

Si vous venez en mairie, vous constaterez un premier changement en termes d'accueil. Un bureau a été installé dans la salle du conseil, pour accueillir le public directement. A la manière du « home staging », l'été a été propice au réaménagement des bureaux de la mairie, sans générer de dépenses dans le budget communal.

Parmi les autres changements de cette rentrée, signalons la suppression d'un des deux bus scolaires du RPI. En effet, à compter de septembre, un seul bus assurera le ramassage scolaire et le transfert d'école à école, générant ainsi une économie non négligeable.

Côté investissements, la fin de l'année devrait nous permettre de voir l'ouverture d'un cabinet d'infirmier dans l'ancienne cantine, après une phase de travaux, ainsi que la construction du mur d'agrandissement du cimetière, qui est actuellement plein.

Pendant ce temps, les travaux de mise aux normes handicapés de la mairie se sont terminés.

Bonne lecture

David REDON, maire de Porchères

De l'herbe au cimetière et sur les trottoirs ?

Certains ont pu remarquer que de l'herbe pousse au cimetière et sur les trottoirs du bourg. En effet, il a été décidé de ne plus utiliser de désherbant.

Rappelons que la principale matière active dans le désherbant est le glyphosate. Cette molécule est clairement dangereuse pour l'environnement, dangereuse pour la qualité de l'eau, dangereuse pour la santé humaine et animale, cancérogène et polluante, d'autant qu'elle ne se dégrade pas dans le sol.

Pendant des années, l'ensemble du cimetière et des trottoirs ont été aspergés de désherbant. Cette pratique est révolue.

Maintenant, il faut donc s'habituer à vivre avec un peu d'herbes car, jusqu'à preuve du contraire, l'herbe n'est ni polluante, ni dangereuse, mais, c'est vrai, elle est parfois inesthétique.

Il faut aussi se souvenir d'une chose : les concessions dans le cimetière doivent être entretenues « par les concessionnaires ». Seul l'entretien des allées incombe à la mairie. Malgré cela, il se trouve que de nombreux concessionnaires n'entretiennent pas leurs concessions.

Le respect de l'environnement est un devoir, c'est aussi un engagement et une forme de responsabilité pour l'avenir.

Enfin, les normes imposées pour répandre le désherbant sont telles que les personnels techniques doivent porter gants, lunettes, combinaisons, masque, bottes, etc. Compte-tenu de la dangerosité de ces désherbants, il n'est pas acceptable de faire prendre des risques pour la santé de nos agents.

Lutter contre la nature est un combat perdu d'avance. C'est en composant avec elle et en apprenant à l'apprécier que nous pourrions envisager une gestion durable de la commune.

PERISCOLAIRE

Cette année encore la mairie propose des temps d'activités périscolaires diversifiés et gratuits pour les enfants scolarisés à l'école de Porchères. Le temps périscolaire est réparti sur les lundis, mardis, jeudis et vendredis en garderie afin d'allonger la pause méridienne d'une demi-heure. Les activités périscolaires se déroulent le vendredi de 15 h à 16 h.

51 enfants sont répartis en 5 groupes : activités créatives, découverte du corps, éveil musical, jeux collectifs et jeux de société. Déjà les enfants des ateliers créatifs fabriquent leurs arlequins, tandis que les tout-petits participent à un atelier sur les pommes : fabrication de pommiers, découverte des pommes de différentes couleurs... Les plus grands peuvent jouer aux quilles, au basket ou découvrir les règles des jeux de société. Les enfants sont encadrés par des bénévoles et des conseillers municipaux, mais nous acceptons l'aide de parents disponibles afin d'offrir une possibilité de diversifier au mieux les activités proposées aux enfants. Les parents intéressés peuvent se faire connaître auprès de la mairie.



NOUVELLE CLASSE, NOUVEAUX INSTITUTEURS SUR LE RPI

Pour cette rentrée scolaire 2015-2016, 132 enfants sont scolarisés dans le RPI de Porchères et de Saint-Antoine. Le basculement, depuis cette rentrée, du collège Henri de Navarre de Coutras en RRS (Réseau Réussite Scolaire) a entraîné l'ouverture d'une troisième classe à Saint-Antoine-sur-l'Isle ce qui a permis d'alléger les effectifs sur l'ensemble des classes primaires. Les enfants des PS, MS, GS et CP sont répartis sur 3 classes à Porchères et les CE1, CE2, CM1, CM2 sont également répartis sur 3 classes à Saint Antoine.

La commune de Saint-Antoine accueille un nouvel instituteur : Monsieur Bruno WISNIEWSKI pour la classe de CM2. La commune de Porchères reçoit, pour cette rentrée scolaire, également une nouvelle institutrice : Sandra COUCHINAVE qui s'occupe des enfants du CP et qui remplace Laetitia WANTZ qui a quitté l'école en juin 2015.

RESTAURANT SCOLAIRE

Cette nouvelle rentrée scolaire 2015-2016 amène quelques changements à la cantine de Porchères. Suite au départ à la retraite de Madame Marie-Thérèse HIVERT, la relève est assurée par Madame Nathalie SABRON, déjà habituée au réfectoire et à l'école. Les enfants scolarisés à Porchères ont le plaisir de découvrir, tous les 15 jours, les « coups de cœur » de la cantinière avec un menu surprise et durant toute l'année des menus un peu plus diversifiés. La semaine du goût approche, du 12 au 16 octobre. Les 70 enfants qui mangent à la cantine pourront découvrir la cuisine régionale à travers le Pays Basque, la Bretagne, le Midi et la Vendée. Afin de conserver la qualité des produits et la diversité des menus, une petite augmentation du prix des repas a été de rigueur. Ainsi le repas d'un enfant est à 1.85 € depuis la rentrée scolaire.



TRANSPORTS SCOLAIRES

Dans un souci d'économie, un des deux bus qui ramassaient, l'année dernière, les enfants du RPI a été supprimé. Le grand bus n'ayant plus lieu d'être du fait du nombre d'élèves, un seul bus de 31 places effectue le ramassage des enfants sur les communes de Porchères et de Saint-Antoine-sur-l'Isle.

Quelques arrêts de bus ont été supprimés, ou regroupés mais ces changements s'effectuent toujours pour la meilleure prise en charge possible des enfants du RPI. Le nom des arrêts et les horaires du bus sont disponibles dans les mairies de Porchères et Saint-Antoine-sur-l'Isle.

Retour sur... la fête agricole

La grande fête agricole qui se déroulait à Porchères le week-end du 8 et 9 août a été fortement perturbée par les intempéries. Pourtant tout était prêt pour accueillir un public nombreux. L'association Anim'Ton Bourg, présidée par Colette Boureau, avec l'aide de Trait 33 avait prévu des moissons et battages et de nombreuses animations autour du thème agricole.

La pluie a empêché les moissons, et par conséquent les battages, mais en remplacement, des démonstrations de débardage à cheval, des exercices de labours avec des bœufs et des chevaux ont été proposés au public, venu nombreux malgré la morosité des éléments.

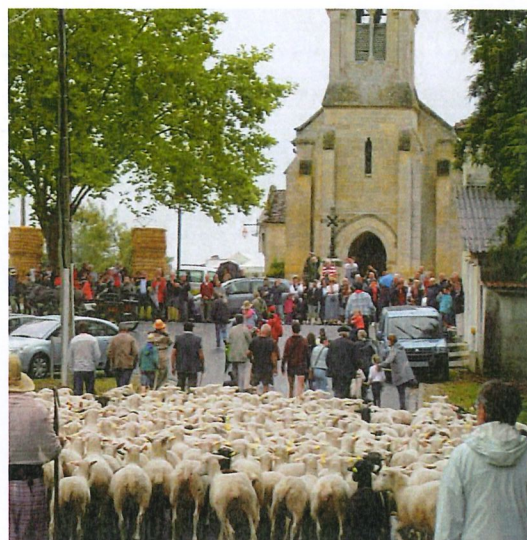
La transhumance qui ouvrait les festivités samedi matin, a été accueillie par un public nombreux et le repas méchoui de samedi soir accueillait 330 personnes.

Pendant les deux jours, de nombreux artisans, dont l'activité est liée au monde agricole, ont, malgré tout, présenté les activités et effectué des démonstrations de leur savoir faire : vannerie, travail du cuir et de la laine, production de savons et de cosmétique, fabrication de cordes, etc.

De nombreux animaux étaient présents : cochons, ânes, volailles, chevaux, bœufs, oies, chiens de berger...

Cette fête s'est conclue dimanche soir sous une éclaircie, avec le concours de cris d'animaux et un lâcher de pigeon.

Tous les bénévoles et participants se sont séparés avec la ferme intention de renouveler cette manifestation en 2016, en espérant une clémence des éléments.



Retour sur... le moulin ouvert depuis le mois de mai

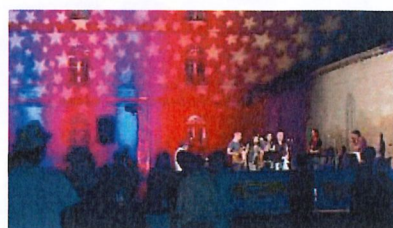
Depuis le mois de mai 2015 le moulin du Barrage était ouvert au public tous les samedis et dimanches après-midi. C'était une expérience nouvelle pour l'association Vivons avec le moulin de Porchères qui a dû assurer, bénévolement, l'ensemble des permanences nécessaires à cette ouverture.

Du 15 mai au 20 septembre 2015, ce sont 1200 visiteurs qui ont visité le moulin ! Pour une première année, c'est une fréquentation tout à fait significative.

Journées des moulins, fête de la musique et journées du patrimoine ont été des rendez-vous festifs au moulin qui s'impose maintenant comme un lieu incontournable de tourisme et de culture en libournais.

Maintenant, l'hiver arrive, le temps pour l'association de préparer la saison prochaine et, qui sait, redémarrer le moulin en vue de produire à nouveau de la farine...

En attendant, la radio RCM va investir les lieux en proposant, tous les mercredis de 13 h à 15 h, l'enregistrement de l'émission « point de vue » sur l'actualité culturelle de la région.



Ça s'est passé à Porchères...

Mai 2015 fête locale, avec le Comité des Fêtes



Juin 2015, concert avec l'ACAP



Juin 2015, le feu de la Saint Jean



...et la Brocante



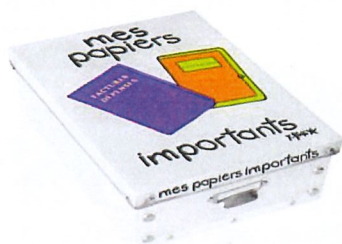
Août 2015, la fête agricole avec Anim'Ton Bourg



*Septembre 2015, Marché nocturne
animé par Hïp Percut*



Vous décidez de faire le tri dans vos papiers administratifs, mais quels documents faut-il conserver ?



Certains documents administratifs que vous recevez au quotidien sont à garder précieusement. Il est même vivement recommandé d'en faire des copies et de les stocker dans des endroits différents. Ils pourront vous être utiles pour faire valoir vos droits. Les tableaux suivants vont vous permettre de faire le point sur le temps minimum nécessaire de conservation de vos documents en fonction de leur nature.

1 – Les papiers bancaires

- Les talons de vos chèquiers et les relevés de compte : 5 ans. Un débit frauduleux doit cependant être contesté dans un délai de 18 mois.
- Les chèques à encaisser : 1 an et 8 jours. Encaissez-les rapidement car au-delà de ce délai, la banque ne les accepte plus.
- Les bordereaux de remise de chèques, d'argent, de virements, prélèvements : 5 ans. Ils sont à conserver pendant toute la durée de l'action civile (Il s'agit d'un délai de prescription pendant laquelle une action en justice, civile ou pénale est recevable. Au-delà, elle devient caduque.)
- Les contrats de prêt à la consommation et immobilier et tous justificatifs s'y rapportant : 2 ans à compter de la dernière échéance.
- Les valeurs mobilières : 5 ans, délai pendant lequel les intérêts et dividendes peuvent encore être réclamés. Les avis d'opérations doivent être conservés pendant toute la durée de détention des titres que vous avez en votre possession.
- Les preuves de dépôt des impôts : 4 ans pour les preuves du paiement des impôts sur le revenu (les avis et déclarations sur le revenu sont en revanche à conserver 3 ans), 3 ans pour la redevance TV, 1 an pour les impôts locaux et fonciers.

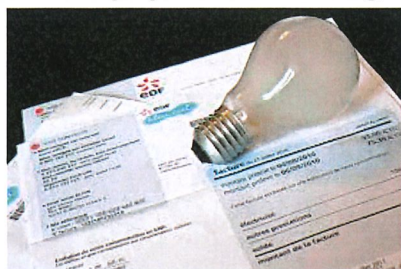
Relevé d'Identité Bancaire				
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
12345	12345	1234567891A	12	banque - ville - agence

IBAN	FR00 1234 5123 4512 3456 7891 A12
BIC	ABCEDEFGH

Titulaire Monsieur ou Madame Jean DUPONT

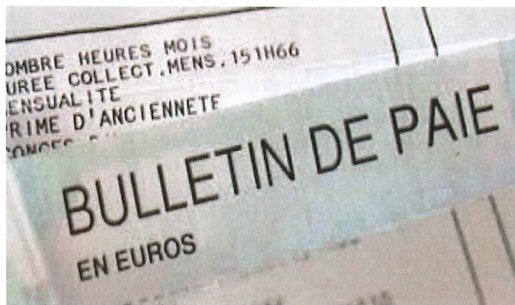
SPECIMEN

2 – Les papiers liés au logement



- Les contrats de location et les quittances de loyer : 5 ans après la fin de la location. Cela correspond au délai pour contester les loyers et charges.
- Les charges de copropriété et les courriers échangés avec le syndic : 10 ans.
- Les factures de travaux : 10 ans pour le gros œuvre (garantie décennale) et 2 ans pour les petits travaux.
- Les factures d'eau : 2 ou 4 ans. Ces délais servent à contester une facture, dans les 2 ans si votre eau est distribuée par une entreprise privée ou de 4 ans si la distribution est assurée par votre commune.
- Les factures d'électricité et de gaz : 5 ans. C'est le délai pour contester une facture.
- Les certificats de ramonage sont à conserver jusqu'à 1 an après le départ de votre logement.
- Les factures de téléphone et d'internet : 1 an.
- Les attestations d'entretien annuel des chaudières : 2 ans après la fin d'occupation du logement.
- Les quittances d'assurances du logement : 2 ans après la fin du contrat, délai pendant lequel l'assureur peut contester les paiements. Il est préférable de conserver les contrats jusqu'à 10 ans après la résiliation.

3 – Les papiers liés à l’emploi et à la voiture

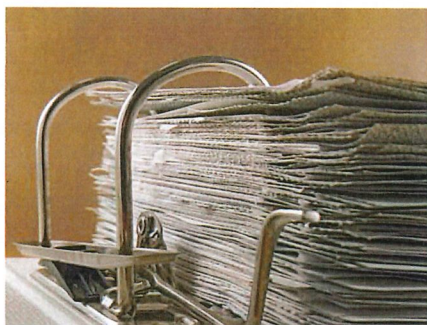


Pour l’emploi :

- Les bulletins de salaires, contrats et certificats de travail, les lettres de licenciement : à vie, jusqu’à liquidation de votre retraite.
- Les relevés des points de retraite : à conserver au minimum jusqu’à la retraite, et de préférence à vie.

Pour la voiture :

- La facture d’achat et les factures de réparation : jusqu’à la fin de mise en circulation du véhicule (2 ans après la revente pour la garantie des vices cachés si vous cédez le véhicule).
- Les contraventions : 1 à 2 ans selon le délit, délai pendant lequel l’administration peut les contester.
- Les dossiers de sinistre : 10 ans. Il est néanmoins préférable de les conserver à vie si le sinistre a engagé votre responsabilité et provoqué des dommages corporels graves.
- Les quittances de votre assurance auto : 2 ans après la fin du contrat. C’est le délai pendant lequel l’assureur peut contester les paiements. Il est préférable de conserver les contrats jusqu’à 10 ans après la résiliation.



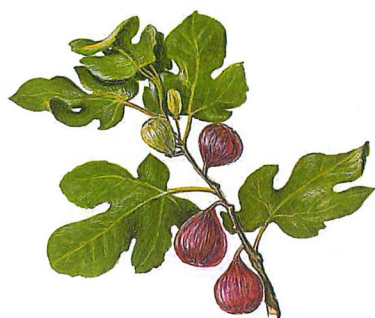
4 – Ce que vous devez conserver à vie

Certains documents demandent à être classés dans une pochette que vous garderez soigneusement. Il s’agit :

- du livret de famille
- du livret militaire
- du livret d’épargne
- d’un ou des testaments
- des contrats de travail
- des pensions civiles et militaires (et tous les papiers les concernant)
- des actes d’état civil (copies et extraits)
- des contrats de mariage (avec tous les documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage), les actes de donation, les jugements de divorce et d’adoption
- des titres de propriété. Il est préférable de les conserver même si vous n’êtes plus propriétaire.
- des titres de paiement de la pension de retraite. Ces documents restent utiles en cas de décès pour le calcul des droits à la pension de réversion pour le conjoint.
- du carnet de santé, de vaccination et la carte de groupe sanguin. Les examens médicaux et radiographies sont à conserver également pour un suivi tout au long de votre vie. Ces documents sont utiles en cas de rechute par exemple.
- des accidents du travail (et tout document le concernant)
- des contrats d’assurance décès et d’assurance-vie. Le plus important étant que les bénéficiaires retrouvent leurs traces.



La figue et le blastophage



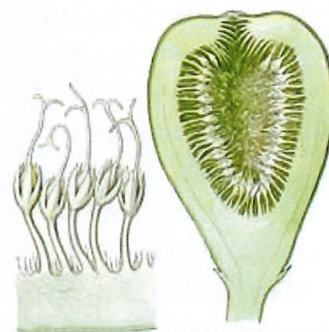
Parmi les arbres fruitiers, le figuier est sans doute l'un des plus curieux. Les questions à son sujet sont longtemps restées sans réponse ...

Pourquoi ne voit-on jamais de figuiers en fleurs ? Pourquoi certains figuiers donnent-ils des figes comestibles et d'autres non ? Pourquoi trouve-t-on à la base de certaines figes les restes des ailes et des antennes d'une petite guêpe désignée sous le doux nom de « blastophage » ?...

C'est que le figuier et le blastophage sont liés par un contrat d'association qui pourrait s'énoncer en ces termes : « J'ai besoin de toi et tu as besoin de moi ! ». L'association entre l'insecte et la plante est même de type exclusif : chaque espèce de figuier est associée à une espèce de guêpe, et une seule. L'histoire (simplifiée mais vraie !) racontée ici est celle de nos figuiers sauvages (*Ficus carica*) et de son inséparable partenaire : le blastophage.

Où sont les fleurs du figuier ?

L'observation des arbres fruitiers « classiques » (pommiers, cerisiers, etc.) nous apprend qu'avant le fruit, il y a la fleur. Pour que le fruit se forme, il faut que le pollen (partie mâle des fleurs) féconde l'ovule (partie femelle des fleurs). Et chacun sait que le pollen est transporté de fleur en fleur par le vent, les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Qu'en est-il du figuier ? Nous avons tous déjà vu le fruit du figuier mais qui a déjà observé la fleur qui précède le fruit ?...



Coupe d'une figue et grossissement des fleurs femelles



"Figuier en fleurs"...

Une coupe transversale dans une figue verte révèle quelque chose d'assez inattendu : l'existence de centaines de petites fleurs, toutes femelles, tapissant la paroi interne de la cavité. Une figue n'est donc pas un fruit au sens habituel du terme mais un ensemble de petites fleurs millimétriques. Voilà pourquoi on ne voit pas de figuiers en fleur car le figuier est une des rares plantes à ne pas exposer ses fleurs à l'air libre. Il les maintient prisonnières dans un renflement de sa tige. La photographie de gauche montre un « figuier en fleurs » tel qu'on devrait le voir, c'est-à-dire figue retroussée.

Pourquoi certains figuiers ne donnent-ils jamais de fruits comestibles ?



Peut-être avez-vous déjà entendu parler de ces figuiers qui ne produisent que de petites figes ne parvenant jamais à maturité. Ces dernières sèchent puis tombent au sol sans jamais produire de fruits comestibles. Attention : il ne s'agit pas de figuiers malades ! Ce sont les figuiers mâles, appelés aussi caprifiguiers. L'intérieur de leurs figes est tapissé de centaines de fleurs mâles exhibant à leur extrémité les sacs de pollen.

Fleur mâle

Si vous connaissez de tels arbres et que vous ouvrez au printemps une de ses figes, voici ce que vous y trouverez : des dizaines de petites guêpes ne dépassant pas 1 à 2 millimètres de long : les blastophages. Les mâles sont aveugles et dépourvus d'ailes et d'antennes. Ils naissent, se reproduisent et meurent à l'intérieur de la figue des figuiers mâles. La femelle du blastophage, seule à posséder des ailes et des antennes, pond dans les fleurs de la figue du figuier mâle. Son organe de ponte, situé à l'arrière de son abdomen, est juste à la bonne taille pour qu'elle dépose ses œufs à l'endroit voulu dans la fleur du caprifiguiers afin que sa larve se développe.



Blastophage femelle

Blastophage mâle

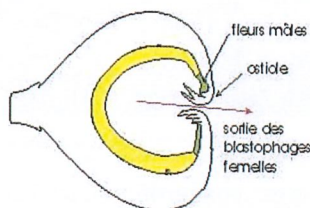


Une coupe transversale dans une figue de figuier mâle montre que toutes les fleurs ou presque sont parasitées par les blastophages.

On peut donc dire qu'il existe deux types de figuiers. Les figuiers mâles, seuls à posséder des fleurs chargées de pollen, servent de pouponnière au blastophage et produisent des fruits impropres à la consommation.

Les figuiers femelles, quant à eux, produisent les figues comestibles mais n'ont pas de pollen. Le problème est donc le suivant : comment le pollen des figuiers mâles va-t-il parvenir jusqu'aux fleurs des figuiers femelles pour les féconder et déclencher leur maturation ?

La longue marche du pollen du figuier mâle vers le figuier femelle



La femelle blastophage, prête à pondre, cherche à sortir de la figue du figuier mâle pour aller déposer ses œufs dans une autre figue. Elle sort de sa prison en empruntant la seule sortie possible : un minuscule orifice situé à la base du fruit : l'ostiole (cf. schéma ci-contre). En empruntant ce tunnel juste adapté à sa taille, ses pattes et son corps se recouvrent du pollen des fleurs mâles. Une fois sortie, le blastophage femelle cherche une nouvelle figue pour y déposer ses œufs.

C'est alors que les figues femelles, en attente du précieux pollen, émettent une odeur pour attirer la petite guêpe jusqu'à elles. Le blastophage se pose alors sur la figue dite réceptrice.



A ce stade, la petite guêpe ignore tout du piège qui l'attend... La photographie ci-contre montre une femelle blastophage pénétrant à l'intérieur d'une figue d'un figuier femelle. Elle y pénètre en force, par l'ostiole, y laissant parfois ailes et antennes ! Cette amputation est « volontaire ». En effet, les points de fixation des ailes et des antennes de la femelle blastophage présentent une faiblesse à leur point d'ancrage, ce qui facilite leur détachement lors de son entrée en force dans la figue. Voilà pourquoi on peut trouver à la base des

figues comestibles les restes d'ailes et d'antennes des femelles blastophages.

Une fois à l'intérieur, l'insecte tourne et vire dans la cavité à la recherche d'une fleur pour y pondre ses œufs. Elle dépose ainsi le précieux pollen qui viendra féconder les fleurs femelles. La fécondation déclenchera quelques mois plus tard le mûrissement du fruit. Mais, chose incroyable, la femelle blastophage ne trouve aucune fleur où déposer ses œufs. En effet, les fleurs des figuiers femelles sont légèrement plus longues que celles des figuiers mâles empêchant l'insecte de pondre ses œufs à l'endroit voulu.

Et voilà le piège tendu par la figue : elle a réussi à attirer le pollen dans un endroit improbable (l'intérieur d'une cavité quasi-impénétrable) tout en empêchant l'insecte de la parasiter en fabriquant des fleurs de taille légèrement plus grande que celles du figuier mâle. Ainsi le contrat d'association exclusif entre le blastophage et le figuier est-il honoré. Le figuier sacrifie ses pieds mâles pour assurer la survie d'une petite guêpe d'apparence insignifiante. En retour, les blastophages apportent le pollen jusqu'au cœur de la figue des pieds femelles, là où nul autre, ni même le vent, n'aurait pu parvenir.

La prochainement fois que vous dégusterez une figue, repensez à cette histoire....
Vous verrez : elle n'aura pas le même goût !

Bruno Wisniewski, **Club Nature de Porchères**



Où il est question d'inondations...

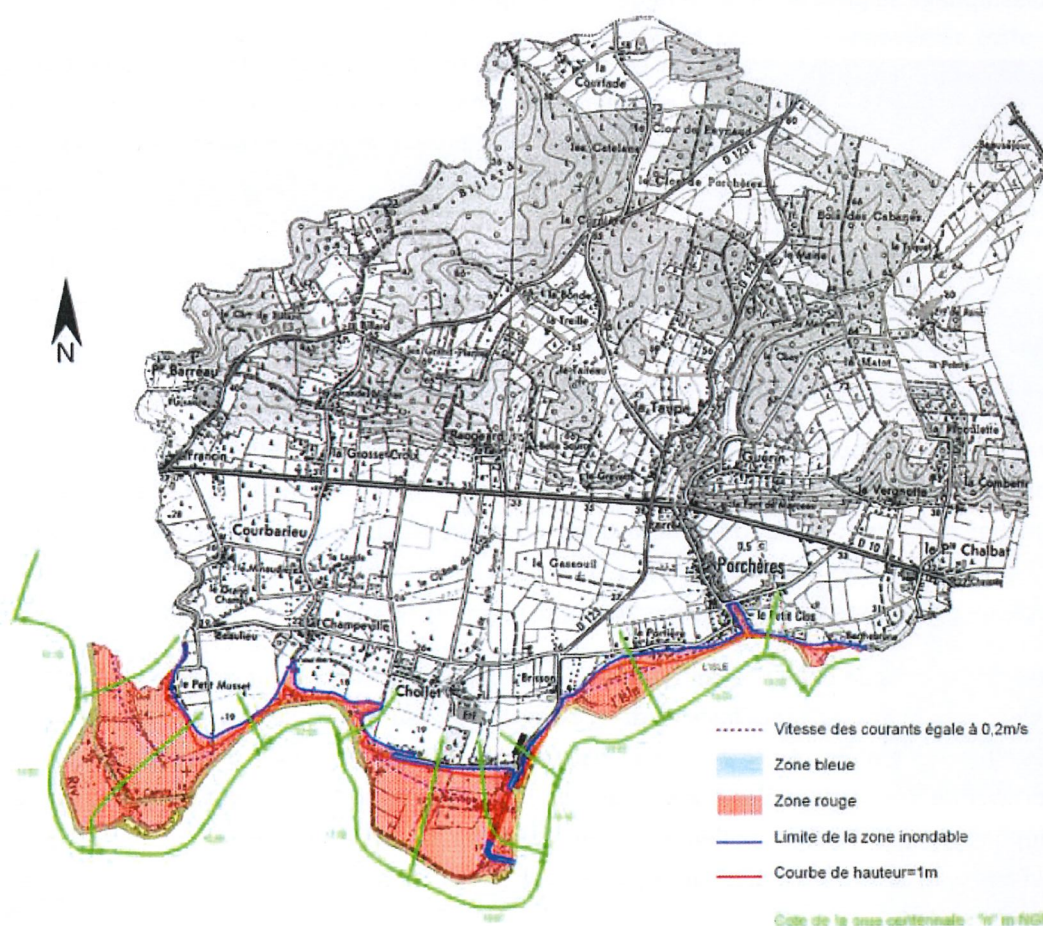
L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

La rivière Isle est parfois sujette à des crues qui la font sortir de son lit. Une partie de la commune est donc classée en zone « inondable ».

Depuis 1999, la rivière Isle est dotée d'un « PPRI – Plan de Prévention du Risque Inondations » qui définit pour l'ensemble de son linéaire, et en particulier pour Porchères les limites de zones inondables et les zones dites « rouges ». Notre commune est concernée en particulier dans sa partie sud, dans la partie la plus basse jouxtant la rivière. Heureusement, peu de maisons sont concernées, et ces terrains sont, de fait, non constructibles.



Le barrage du moulin de la minoterie Barrau, à Porchères. Ce minotier constate que la différence de niveau n'existe plus et que les eaux bouillonnent. Les turbines ne fonctionnent plus.





Pour conserver la mémoire des crues, EPIDOR (Etablissement Public Interdépartemental du bassin de la DORDogne) a mis en place des repères de crues pour que chacun puisse prendre conscience de la hauteur à laquelle monte l'eau lors des inondations.

Un repère de crue a été installé à Porchères, à proximité du moulin du Barrage, sur un bâtiment actuellement occupé par l'association Isle et Dronne.

Le saviez-vous ?

Une crue de l'Isle de janvier 1843 a occasionné des dégâts au barrage en bois qui existait alors uniquement pour la navigation à l'emplacement du moulin. Ce barrage a cédé dans sa partie côté rive droite, créant une brèche.

C'est dans cette excavation que le moulin a été construit quelques années plus tard, suite à l'édit royal du 29 juin 1847. Il était alors le seul moulin rive droite, tous les autres étant rive gauche et obligeant les paysans de l'époque à traverser la rivière avec leur récolte.

Nous conservons peu de témoignages de la manière dont les crues étaient vécues par les habitants.

Je vous propose la lecture du témoignage de Pierre Sarrazin publié dans son livre mémoire « de Lauvirat à Peybideau ». Il habitait Lauvirat à Coutras vers 1910.

« Les prairies naturelles étaient simplement fertilisées par les crues quasi-annuelles, certaines, les grandes crues mémorables, recouvrant jusqu'aux abords du village [Lauvirat, commune de Coutras] et même dans les maisons les plus basses pourtant à plus d'un kilomètre du lit de la rivière. L'année de ma naissance, l'eau était montée à quelques mètres de notre maison.

Lorsqu'elles se produisaient, c'était un spectacle qui nous frappait, surtout les enfants. La rivière sortait de son lit et se répandait très loin, recouvrant les prairies, les champs et entrant dans les maisons du bas-village. La montée des eaux était parfois si rapide qu'elle surprenait les gens pendant leur sommeil. Au réveil, il leur arrivait de poser les pieds dans l'eau. Cette mésaventure est arrivée à mon cousin Léopold Boireau, éclusier à Penot, sa maison était particulièrement exposée à quelques mètres de l'écluse. Les grandes crues revenaient selon un cycle de cinq ou six ans environ.

Lorsque Léopold fut décédé, sa femme Thérèse, bien que vivant seule et déjà âgée, refusa toujours d'évacuer les lieux devant les eaux menaçantes. Lorsqu'elle était entourée et que sa maison seule émergeait, elle tenait sa barque solidement amarrée à

la porte de sa cuisine, voire à la fenêtre de sa chambre du premier étage, lorsque les eaux avaient pris possession du rez-de-chaussée. Elle allait à la godille se ravitailler au village de l'autre côté de la rivière. Si le courant était vraiment trop fort, des riverains lui venaient en aide. Elle était quelques fois obligée de libérer ses poules et ses lapins qui attendaient docilement sur le toit des dépendances que la crue voulût bien se retirer des poulaillers et clapiers. Quant à l'âne et ses deux ou trois brebis, ils séjournaient sur quelques mètres carrés d'une butte jouxtant la maison.

A côté de leurs inconvénients, ces crues avaient des aspects intéressants, et quelquefois amusants. Les eaux laissaient, en se retirant, une couche de limon qui dispensait les paysans d'un apport important d'engrais dans leurs prairies. Les braconniers y trouvaient leur compte. Les ruisseaux, les mares, les dénivellations de terrain, les parties marécageuses retenaient des poissons qui n'avaient pas su battre en retraite à temps et qui restaient prisonniers. Il y avait alors de bons moments pour les rabouilleurs qu'on appelait au village ragouilleurs. Leur butin était surtout composé de tanches et de brochets. »

Et vous avez-vous des souvenirs d'inondations à Porchères ?

AGENDA 2015-2016

SA. ET DI. 7-8 NOVEMBRE	MERCREDI 11 NOVEMBRE	SAMEDI 21 NOVEMBRE
BOURSE AUX JOUETS ET VETEMENTS	CEREMONIE AU MONUMENT AUX MORTS	LOTO
FILOUS DE L'ISLE	ANCIENS COMBATTANTS	COMITE DES FETES
		
DIMANCHE 6 ET 13 DECEMBRE	VENDREDI 11 DECEMBRE	31 DECEMBRE 2015
ELECTIONS REGIONALES	NOËL DE L'ECOLE	REVEILLON ST SYLVESTRE
MAIRIE	ECOLE + FILOUS DE L'ISLE	COMITE DES FETES
		

GYM FITNESS Porchères

jeudi 12h20 à 13h20
à la salle des fêtes

moins de 2€ le cours + licence

gym d'entretien

cardio / abdos fessiers / fit us /
renfodanse / bodyboxe /
renforcement musculaire

Porchères

prévoir son tapis de gym

contact : 06 29 85 40 38

Mairie de Porchères
1, le bourg
33660 PORCHERES
Tel : 05.57.49.61.52
mairie@porcheres.fr
Site : <http://www.porcheres.fr>

Nouveaux Horaires d'ouverture

Lundi	14 h - 18 h
Mardi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h 30
Jeudi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Samedi matin,	sur rendez-vous.